



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 5030266

Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365

N/REF : 15/01/2025 14H39 C:000032 I:32415
V/REF : 993138
V/Email reçu le Mercredi 15/01/2025 a 14H39

SEMCODA
AGENCE BRESSE DOMBES
28 RUE DE LA GRENOUILLERE
CS 81050
01000 BOURG EN BRESSE

V/REF.IMM. 6744
IMMEUBLE : LE CLOS DES URSULES
RUE DES CASERNES
01000 BOURG EN BRESSE

Feillens, le 11 Mars 2025

Référence Marché: M_230717001-1

LOCALISATION : 3 RUE DES CASERNES - BOURG EN B.- CLE AGENCE DE BOURG - LOGT 6022 ETG 2
DATE LIMITE 30/01

MOTIF : INTERVENIR POUR REMPLACEMENT MEUBLE SOUS EVIER 90/2 PORTES
REFECTION JOINT SILICONE EVIER
REFECTION JOINT SILICONE LAVABO
REFECTION JOINT SILICONE BAC A DOUCHE
REPLACEMENT D'UNE POIGNEE SUR MEUBLE VASQUE SALLE DE BAIN
PL00001 - PL00011 - PL00016 - PL00027 - PL00033 - PL00056

Donneur d'ordre : M. D. LAURENT

NATURE DE L'INTERVENTION :
Travaux de plomberie.

=====

LE 30 JANVIER 2025 A 08H30
REPLACEMENT MEUBLE SOUS EVIER
REPRISE JOINT SILICONE EVIER
REFECTION JOINT SILICONE LAVABO
REFECTION JOINT SILICONE BAC A DOUCHE
PREVOIR NOUVELLE INTERVENTION POUR LE REMPLACEMENT POIGNEE PORTE
MEUBLE SALLE DE BAIN
LE 10 MARS 2025 A 17H00
REPLACEMENT DE 2 POIGNEES SUR PORTE MEUBLE SALLE DE BAIN

OBSERVATIONS : MP LCOMPTER Email envoyé le 11/03/25 a 13H45 M. D. LAURENT

FUITE DETECTEE AU NIVEAU DU MITIGEUR DE CUISINE
PREVOIR SON REMPLACEMENT

DESCRIPTIF TECHNIQUE DE L'ACTIVITE :

Déplacement d'un VEHICULE ATELIER équipé de matériel de plomberie
(poste a souder, raccords et longueurs de tuyaux de différents diametres,
génératrice 220 volts, perceuse, tronçonneuse, etc).
Reconnaissance du chantier. Installation et mise en place du matériel (si
nécessaire).

SERVIMO BOURGOGNE - SAS au capital de 15 000 €

550, route de Ternant – 01570 FEILLENES

RCS. BOURG EN BRESSE 798.123.030 - TVA intracommunautaire FR53798123030

Tél : 03 85 20 30 60 - bourgogne@servimo.fr



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 5030266

Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365

Réalisation du travail conformément aux règles de l'art.
Vérification en fin d'intervention de la bonne exécution, contrôle de l'étanchéité (si nécessaire).
Nettoyage du chantier. Evacuation des détritrus (si nécessaire).
Relevé du plan de l'intervention (si nécessaire).
Ce descriptif technique n'est pas contractuel.
Les temps facturés comprennent : le déplacement aller-retour de notre véhicule auquel s'ajoute le temps sur place (Heure de départ - heure d'arrivée).

Nos fournitures sont affectées d'un coefficient de vente de 1,43 sur le prix d'achat sauf conditions particulières convenues avec le client.

=====				
Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	N°BT	P.U. HT	
1,00	PL00001-Forfait déplacement	1	46,37	46,37
1,00	PL00011-FP 2 portes, long 90, traité hydr	1	257,62	257,62
1,00	PL00016-Réfection joint silicone évier	1	41,22	41,22
1,00	PL00027-Réfection joint silicone	1	51,52	51,52
1,00	PL00033-Réfection joint silicone	1	51,52	51,52
1,00	PL00001-Forfait déplacement	5		Pour mémoire
2,00	PL00004-H(s) recherche de main d'oeuvre	5	41,22	82,44
TOTAL H.T.				530,69
T.V.A. a 10,00%				53,06
TOTAL T.T.C.En EURO				<u>583,75</u>

L'immeuble est achevé depuis plus de deux ans.
Valeur en votre règlement au 30 Avril 2025
Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal
(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)
Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros
TVA acquittée sur les encaissements.

Merci d'adresser votre règlement a la Société au :
101 Avenue Paul Marcellin
69120 VAULX-EN-VELIN



Bon de Commande

N° : 993138 du 15/01/2025

P-MUT

SEMCODA

AGENCE DE BOURG EN BRESSE

28, rue de la Grenouillère

CS 81050

01010 BOURG EN BRESSE CEDEX

Tel:04.74.22.83.27

SERVIMO BOURGOGNE SAS

550 ROUTE DE TERNANT

01570 FEILLENES

Immeuble collectif ☒

Individuel ☐

- 2 ans ☐

Non Conventionné ☐

Fournitures seules ☐

Travaux dits urgents ☐

Si coché, reporter la mention
"Travaux Urgents" sur la facture

**Exemplaire à joindre à la facture
dont le libellé sera conforme
aux instructions figurant au bas de page**

Fournisseur

Lieu d'intervention

Référence : 544126-FS2497

Téléphone : 03.85.20.30.60

Mail: bourgogne@servimo.fr

Référence de la Demande

3 RUE DES CASERNES

01000 BOURG EN BRESSE

MUTBAPP Mutations Travaux bâtis Partie privat.

4

06744-00001-00006-00022 H / Type 2 / 02

Etage : 02

01-EE-2224-TRA-61563100

Marché : M - 230717001-1

Délai

Date limite exécution : 30/01/2025

Observations

**MUT DU 11.01.2025 SORTANT MME RASHICA
CLES a L'AGENCE DE BOURG**

Prestation à réaliser	Qté	PU HT	Mt HT	Mt TVA	Total TTC
PL00001 Forfait de déplacement	1,00	46,37	46,37	4,64	51,01
PL00011 2 portes, long 90 Traité hydrofuge, mélaminé blanc, système fermeture, joints compris MEUBLE DE90 CUISINE	1,00	257,63	257,63	25,76	283,39
PL00016 Réfection d'un joint silicone EVIER compris dépose, nettoyage, mise en place EVIER CUISINE	1,00	41,22	41,22	4,12	45,34
PL00027 Réfection d'un joint silicone lavabo compris dépose, nettoyage, mise en place LAVABO SDB	1,00	51,53	51,53	5,15	56,68
PL00033 Réfection d'un joint silicon baignoire / douche compris dépose, nettoyage, mise en place BAC A DOUCHE SDB	1,00	51,53	51,53	5,15	56,68
PL00056 Interventions Diverses REPLACEMENT UNE POIGNEE SUR MEUBLE VASQUE SDB	1,00	15,00	15,00	1,50	16,50

Total H.T.	463,28
Total TVA	46,32
Total TTC	509,60

SEMCODA rappelle à l'Entreprise, titulaire du présent bon, qu'elle doit veiller au respect des règles de sécurité fixées par le code du travail

Facture libellée au nom de **SEMCODA**

et à adresser en 1 exemplaire à **SEMCODA AGENCE DE BOURG EN BRESSE**



S.E.M.CO.D.A

50, rue du pavillon
CS 91007
01009 BOURG en BRESSE CEDEX
Tél: 04.74.22.40.66

Taxe sur la valeur ajoutée

Attestation simplifiée

1 - Identité du client ou de son représentant

Je soussigné : **SEMCODA**

Adresse : **AGENCE DE BOURG EN BRESSE 28, rue de la Grenouillère CS 81050 01010 BOURG EN BRESSE**

2 - Nature des locaux

J'atteste que les travaux à réaliser portent sur un immeuble achevé depuis plus de deux ans à la date de commencement des travaux et affecté à l'habitation à l'issue des travaux :

- ☐ Maison ou immeuble individuel ☒ Immeuble collectif ☐ Appartement
☐ Autre (précisez la nature du local d'habitation)

Les travaux sont réalisés dans :

- ☒ Un local affecté exclusivement ou principalement à l'habitation
☐ Des pièces affectées exclusivement à l'habitation situées dans un local affecté pour moins de 50 % à cet usage
☐ Des parties communes de locaux affectés exclusivement ou principalement à l'habitation dans une proportion de millièmes de l'immeuble
☐ Un local antérieurement affecté à un usage autre que d'habitation et transformé à cet usage

Adresse : **3 RUE DES CASERNES 01000 BOURG EN BRESSE**

dont je suis : ☒ Propriétaire ☐ Locataire ☐ Autre (précisez votre qualité) :

3 - Nature des travaux

J'atteste que sur la période de deux ans précédant ou suivant la réalisation des travaux décrits dans la présente attestation les travaux :

- ☒ N'affectent ni les fondations, ni les éléments, hors fondations, déterminant la résistance et la rigidité de l'ouvrage, ni la consistance des façades (hors ravalement)
☒ N'affectent pas plus de cinq des six éléments de second oeuvre :
Cochez les cases correspondant aux éléments affectés
☐ Planchers qui ne déterminent pas la résistance ou la rigidité de l'ouvrage ☐ Huisseries extérieures
☐ Closions intérieures ☐ Installations sanitaires et de plomberie ☐ Installations électriques
☐ Système de chauffage (pour les immeubles situés en métropole)

NB: Tous les autres travaux sont sans incidence sur le bénéfice du taux réduit

- ☒ N'entraînent pas une augmentation de la surface de plancher hors oeuvre nette (majorée pour les bâtiments d'exploitations agricoles de la surface de plancher hors oeuvre brute) des locaux existants supérieure à 10 %
☒ Ne consistent pas en une surélévation ou une addition de construction

4 - Conservation d'une copie de l'attestation et des pièces justificatives

Je conserve une copie de cette attestation ainsi que de toutes les factures ou notes émises par les entreprises prestataires jusqu'au 31 décembre de la cinquième année suivant la réalisation des travaux et m'engage à en produire une copie à l'administration fiscale sur sa demande.

Si les mentions portées sur l'attestation s'avèrent inexactes de votre fait, et ont eu pour conséquence l'application erronée du taux réduit de TVA, vous êtes solidairement tenu au paiement du complément de taxe résultant de la différence entre le montant de la taxe due (TVA au taux de 19,6 % ou 20,0%) et le montant effectivement payé (TVA au taux de 5,5 %, 7,0% ou 10,0%)

Fait à **BOURG EN BRESSE**

le **15/01/2025**

Signature du client ou de son représentant

Nadia DIAF

Directrice Gestion Immobilière

Numéro: 993138